



vie prive familiale

Par **armeldesirebaibo**, le **29/08/2022** à **03:30**

bonjour je m appelle armel desire je suis etranger et parent d un enfant francais et bientot le deusieme enfant avec ma compagne la mere de ma premeire fille .enfant francais

je me suis vue refuser le renouvellement de mon titre de sejour vie prive familiales ainsi qu un oqtf a l apuis .

motif es que je ne m occupe pas assez de mon enfant parceque la meme de ma fille et moi vivons dans deux ville differente qui sont lyon et grenoble pour des raisons professionnel.

ce qui es totalemnt faux car d un commun accord ma compagne et moi effectuons des deplacements selons nos disponibilites pour que notre enfant et nous soyons epanui la preuve nous attendons un second enfant.

que devons nous faire dans les bref delais pour que la decision de la prefecture sois annuler pour que je puisse a nouveau travailler pour preparer l avenus de notres second enfant francais car ma compagne ne peux pas gerer seul les depensses et le confort convenable seul de lenfant et sa grande soeur qui a deja 2ans ???.

que devons nous ??? s il vous plait .

dans l attente d une solution veuillez agrees mes sinceres salutation les plus distinguees .

Par **youris**, le **29/08/2022** à **10:18**

bonjour,

il existe 3 conditions pour obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français :

Vous pouvez obtenir la carte de séjour temporaire, même si vous êtes en situation irrégulière, si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

Vous êtes le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France

Vous contribuez à son entretien et son éducation depuis sa naissance (ou depuis au moins 2 ans)

Vous ne vivez pas en état de polygamie

source : [titre de séjour VPF, parent d'enfant français](#)

vous pouvez vous faire aider par un avocat ou une association d'aide aux étrangers.

salutations